

Les

RISQUES MAJEURS à Creil

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL



ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Édito

Chers Creilloises, chers Creillois,

Vous trouverez dans ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) une présentation des risques auxquels la ville de Creil est exposé. Ce document, prévu par la loi sur la sécurité civile d'août 2004, permet à chacun d'être informé sur les risques présent sur son territoire pour permettre de mieux réagir en cas d'événement majeur.

Sans surestimer les risques ni les sous-estimer, nous sommes convaincus de l'importance d'une culture partagée du risque : un citoyen bien informé appréhendera le risque à sa juste valeur, et saura réagir en cas d'incident. Lors d'un événement majeur, chaque instant compte : les habitants peuvent faire la différence en étant les premiers acteurs de leur sécurité.

Ce document vous présentera donc les risques majeurs, potentiels et météorologiques présents sur le territoire. Il contient les consignes individuelles de sécurité relatives à chaque risque, pour permettre à chacun de réagir au mieux. Il est distribué à l'ensemble de la population, et les informations qu'il contient sont à diffuser largement.

Merci à tous pour votre vigilance, et bonne lecture !



Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil

Président de l'ACSO

Jean-Claude Villemain

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal, d'origine technologique ou naturelle, qui peut entraîner des dommages sur les personnes, les biens et l'environnement.



Aléa

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



Enjeu

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptible d'être affectés.



Risque

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

SOMMAIRE

- 4 COMMENT SE PRÉPARER ET FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?
- 5 COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS D'ÉVÉNEMENT ?
- 6 CONSTITUER MON KIT D'URGENCE
- 7 LES RISQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE
- 8 LES INONDATIONS
- 10 LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES
- 12 LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES
- 14 LES MOUVEMENTS DE TERRAIN
- 15 LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
- 16 LES FEUX DE FORÊTS
- 17 LES CENTRALES NUCLÉAIRES
- 18 LES RISQUES SANITAIRES
- 19 LES MENACES MAJEURES
- 20 EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?
- 21 RAPPEL : LES CONSIGNES À SUIVRE
- 22 INSTRUIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT) POUR POUVOIR PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION
- 23 INFORMATIONS UTILES



COMMENT SE PRÉPARER ET FAIRE FACE À UNE SITUATION D'URGENCE ?

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- ✓ **Éviter tout déplacement** (même pour aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et sont hors de danger)
- ✓ **Réduire au maximum les appels téléphoniques** pour ne pas saturer le réseau
- ✓ **S'informer de la situation**
- ✓ **Couper l'électricité, le gaz et l'eau**
- ✓ **Ne pas prendre l'ascenseur**

En fonction de la situation à laquelle vous êtes confrontés, deux possibilités :

Ne pas se déplacer et se mettre en sécurité :

Par exemple : monter à l'étage en cas d'inondation, se calfeutrer en cas de fumer...

OU

Évacuer le lieu pour s'éloigner du danger et se rendre dans un lieu sécurisé :

Famille, amis dans un des centres d'accueil et de Regroupement d'urgence (CARE) prévus par la commune (gymnase, salle de spectacle...).

DES CONSEILS SIMPLES MAIS QUI PEUVENT ÉVITER DES SINISTRES:

- **Électricité :**
Vérifier l'état de vos équipements électriques, couper systématiquement le courant lorsque vous changez d'ampoule, mettre des cache-prises, ne jamais toucher d'appareil électrique les mains mouillées.
- **Avant de partir en vacances :**
Débrancher toutes les prises, couper l'eau et le gaz.

CONNAITRE LES GESTES DE PREMIERS SECOURS qui peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne (malaise, saignement, étouffement, arrêt cardiaque...) est un atout de la vie quotidienne.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS D'ÉVÉNEMENT ?

Tout comme le préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe la population d'une menace ou d'un événement en cours, imminent ou à venir, mettant en jeu la sécurité.

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, alertez les secours :

- **Les pompiers** : composez le 18 ou le numéro d'appel d'urgence européen le 112.
- **Le SAMU** : appelez le 15.

Il vous sera demandé de décliner votre identité, le lieu précis et la nature de l'incident, le nombre de personnes impliquées et leur état. Ne raccrochez pas avant que cela vous soit demandé.

LE SIGNAL D'ALERTE NATIONAL

Le signal national d'alerte est un son émis par une sirène. Il avertit la population lors d'une situation de danger immédiat.

Ce signal national d'alerte dure environ 5 minutes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

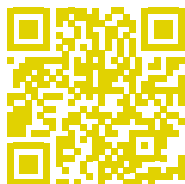


Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

LA TÉLÉ-ALERTE

La ville de Creil dispose également d'un système d'alerte en cas de risque majeur.

C'est un dispositif gratuit qui vous alerte par SMS, appel vocal ou courriel.



Inscrivez-vous sur :
<https://inscription.cedralis.com/creil>

BON À SAVOIR

- Il existe d'autres moyens d'alerte : le porte-à-porte, les médias (télévisions, radio, les réseaux sociaux...), le téléphone ou encore les hauts parleurs.

CONSTITUER MON KIT D'URGENCE

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.

Pour cela, je prépare mon kit d'urgence ! Cochez les cases adéquates afin de savoir si votre famille est prête à affronter une situation d'urgence.

Papier d'identité :

- ☐ Photocopies des cartes d'identité
- ☐ Permis de conduire
- ☐ Passeports
- ☐ Cartes vitales
- ☐ Livret de famille
- ☐ Contrats d'assurance



S'informer et s'équiper :

- ☐ Radio à pile
- ☐ Quelques liquidités
- ☐ Lampe torche à pile ou manivelle
- ☐ Double des clés de la voiture et de la maison
- ☐ Jeux ou livres pour vos enfants



Se changer, s'habiller :

- ☐ Couvertures
- ☐ Vêtements chauds en fonction de la saison



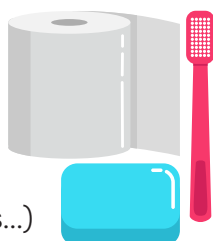
Boire et manger :

- ☐ Eau potable
(prévoir un à deux litre par personne)
- ☐ Aliments non périssables
(boîtes de conserve, biscuits secs...)
- ☐ Pour vos animaux domestiques (croquettes)



De quoi se laver et se soigner :

- ☐ Produits de toilettes
(brosse à dents, dentifrice, lingettes...)
- ☐ Trousse de premiers secours
(pansements, ordonnance médicales importantes...)



LES RISQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE

INCENDIES D'HABITATION

AVANT

- Installer des détecteurs de fumée.
- Éviter de brancher plusieurs appareils sur une même prise.
- Garder sous surveillance les casseroles sur le feu, une bougie allumée...

PENDANT

Si le feu à lieu dans votre domicile :

- Fermez la porte de la pièce en feu.
- Appelez les pompiers (18).
- Évacuez les lieux en prenant votre kit d'urgence.

Si le feu à lieu dans un autre logement que le vôtre ou dans les parties communes de votre immeuble :

- Restez chez vous (les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers).
- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide.
- Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux.

Ne cherchez pas à évacuer à tout prix et évitez les fumées.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

AVANT

- Vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique).
- Aérez au moins 10 minutes par jour votre logement (même en hiver).
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air.
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

PENDANT

En cas de symptômes tels maux de tête, la fatigue et les nausées :

- Aérez immédiatement.
- Arrêtez les appareils à combustion.
- Évacuez les locaux.
- Appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (114 pour les personnes malentendantes).

Attention ! Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable et il peut être fatal.

CONTAMINATION OU PÉNURIE D'EAU POTABLE

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la contamination ou d'une pénurie d'eau potable : bris ou gel de canalisation, sécheresse, inondation, présence de produits chimiques, cyanobactéries.

En cas de doute, utilisez uniquement de l'eau embouteillée.

Attention ! Même si l'eau est limpide, inodore et sans saveur, elle peut présenter un risque pour la santé.

QUE FAIRE APRES UN SINISTRE ?

- Faire la déclaration, dans les 5 jours, auprès de votre assureur.
- Attendre le passage et/ou l'autorisation de l'expert avant de nettoyer.
- Réintégrer le logement sur approbation des autorités.



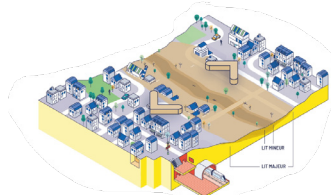
LES INONDATIONS

L'inondation est un phénomène naturel qui peut survenir brusquement ou lentement, recouvrant des terrains qui habituellement ne sont pas sous l'eau.

Creil est située dans une zone de débordement importante, mais seule une partie de son territoire, située au nord de l'Oise, est concernée. De manière générale, **la montée des eaux est lente**, ce qui laisse le temps aux riverains de s'organiser.

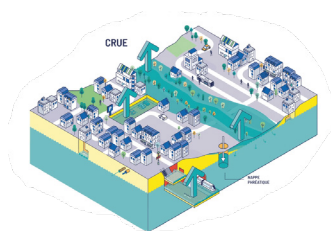
À Creil, les inondations peuvent être dues à 2 phénomènes :

L'inondation dite de « plaine » :



En temps normal, la rivière s'écoule dans son lit mineur, qui est le lit ordinaire du cours d'eau. Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le lit moyen et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.

Les remontées de nappe phréatique :



Lorsqu'il pleut beaucoup, les roches dans le sous-sol, qui forment un réservoir appelé nappe phréatique, sont saturées. L'eau monte doucement ce qui entraîne une inondation dite lente. Elle est accompagnée du débordement de l'Oise.

Des inondations soudaines, plus localisées, dues au ruissellement peuvent également avoir lieu lors de forts épisodes orageux.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

► Le Plan Communal de Sauvegarde :

En fonction du niveau de vigilance, la commune peut activer son Plan Communal de Sauvegarde. Il permet d'alerter et d'informer la population, il assure la surveillance météorologique et définit les mesures à prendre en cas d'inondation. Par exemple, la mise en place des restrictions de stationnement et de circulation, ou encore l'évacuation et la mise en sécurité des populations, si nécessaire, vers un Centre d'Accueil et de Regroupement des populations.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.
- Constituez votre kit d'urgence.

À L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations...
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos sous-sols et jardins.

LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau.
 - Montez dans les étages avec votre kit d'urgence.
- N'oubliez pas vos médicaments et votre téléphone portable.

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

APRÈS LA CRUE

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et, dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurances pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Contactez la mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.

LES BONS RÉFLEXES !



Coupez l'électricité
et le gaz



Fermez la porte
et les fenêtres



Montez dans
les étages



Écoutez la radio



Ne prenez pas
votre véhicule

LES TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) est défini comme le déplacement routier, fluvial et ferroviaire de substances chimiques dangereuses susceptibles de provoquer des effets néfastes sur les populations, les biens ou les écosystèmes.

Les dangers proviennent de l'explosion ou de l'incendie d'un véhicule mais également de la dispersion dans l'atmosphère, le sol ou l'eau de substances dangereuses (toxiques, corrosives, radioactives, etc..) qu'il transporte.

LE RISQUE À CREIL

Il existe plusieurs modes de transports pour les produits dangereux à Creil :

 **Par voie routière**, les voies les plus à risques sont les routes départementales qui concentrent un trafic dense (RD 162, RD 201, RD 1016, RD 1330).

 **Par voie ferrée**, un flux important de wagons transportant des marchandises dangereuses traverse la gare de Creil pour rejoindre des sites industriels.

 **Par voie fluviale**, des péniches transportant des produits dangereux naviguent sur la rivière Oise.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

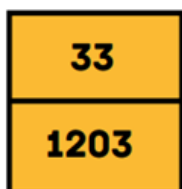
► Le Plan Communal de Sauvegarde

En cas de survenu d'un accident lié au transport de matières dangereuses, la ville de Creil peut activer son PCS. Il permet d'alerter et d'informer la population, de définir un périmètre de sécurité et de mettre en place des déviations et/ou des fermetures de voies par les équipes opérationnelles.

La Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) des sapeurs-pompiers est mobilisé sur les lieux de l'événement, en cas d'accident, avec en parallèle la mise en place d'actions de sauvegarde communales telles que l'évacuation et la mise à l'abri de la population.

: BON À SAVOIR

- Les matières dangereuses sont identifiées grâce à une plaque de danger de couleur orange.
- Elle est composé d'un code de danger (exemple : 33 – liquide très inflammable) et d'un code matière (exemple : 1203 – essence pour moteurs d'automobiles). La classe de danger est également indiquée à l'aide d'une plaque ou d'une étiquette (exemple : Classe 3 – Liquides inflammables).





CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- Écoutez la radio.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants.
- N'utilisez votre téléphone qu'en cas d'urgence afin de ne pas saturer les réseaux.

SI VOUS ÊTES TÉMOINS D'UN ACCIDENT :

- Donnez l'alerte aux pompiers : 18 ou 112 sur votre portable en précisant le lieu exact, la présence éventuelle de victimes et si possible le code "danger" du véhicule.
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'urgence vitale.
- En cas d'incendie ou de fuite de polluant, quittez la zone de l'accident. Éloignez-vous d'au moins 300 m.

APRÈS L'ACCIDENT

- En cas d'irritation, lavez-vous et si possible, changez de vêtements.
- Ne sortez qu'enfin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les risques météorologiques sont dus à des phénomènes climatiques extrêmement intenses. Il existe des phénomènes prévisibles, mais d'autres peuvent être brutaux et imprévisibles.

LA VIGILANCE

Les 4 niveaux de vigilances sont les suivants :

- | | | |
|---|----------------------------|--|
|  | Pas de vigilance | Pas de consignes |
|  | Soyez attentif | Phénomènes habituels mais localement dangereux |
|  | Soyez très vigilant | Phénomène dangereux
Écoute les consignes |
|  | Vigilance absolue | Phénomène dangereux d'intensité exceptionnelle
Mets-toi à l'abri |

Retrouvez toutes les informations sur le site de Météo France :
www.vigilance.meteofrance.com



ORAGES / VENTS VIOLENTS / TEMPÊTE

Les grandes dépressions hivernales engendrent régulièrement des vents violents qui balayent l'ensemble du territoire. Les dangers pour la population sont variés : impacts par des objets divers projetés par le vent, chutes d'arbres, inondations, glissements de terrains ou accidents de la route. L'imprudence est dans de nombreux cas à l'origine des décès ou des blessures à déplorer.



CANICULE

L'état de canicule est décrété dans le département si les températures diurnes et nocturnes ne redescendent pas sous un certain seuil pendant 3 jours consécutifs. Il est alors important de prendre soin des personnes de son entourage qui sont fragiles ou isolées. Celles-ci peuvent également contacter gratuitement le CCAS pour demander de l'aide.



NEIGE ET LE VERGLAS/GRAND FROID

L'hiver à Creil est, en général, clément. Cependant, des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés. Ils sont pour conséquences la perturbation du transport (routier, ferré, aérien, etc.), la formation de plaques de verglas, des dégâts sur les infrastructures et arbres.

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à - 10°C la nuit.

Ces températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

Dès la prévision de ces types de phénomènes météorologiques, une organisation communale est mise en place par le biais du PCS. Il permet de mettre en œuvre les actions de sauvegarde appropriées à la protection des populations : alerte et information, consignes de sécurité, évacuation et mise à l'abri, interdiction de manifestations, accompagnement de la population...



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE...

À L'APPROCHE DU PHÉNOMÈNE

- Tenez-vous informé de l'approche du phénomène et de l'évolution de la situation.
- Faites des provisions d'eau et de nourriture pour quelques jours.
- Anticipez les coupures d'électricité (bougies, chauffage, piles pour radio).
- Mettez à l'abri ou attachez les objets susceptibles d'être emportés par le vent.

PENDANT LE PHÉNOMÈNE

- Évitez de sortir.

Remettez à plus tard tout déplacement qui n'est pas absolument indispensable.

- Ne prenez pas votre véhicule.
- Appelez les pompiers (18 ou 112 sur votre mobile) en cas d'urgence.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Suivez l'évolution du phénomène: radio, TV, Internet.

APRÈS LE PHÉNOMÈNE

- Faites couper les arbres et branches qui menacent de tomber.
- Ne vous approchez pas des fils électriques ou téléphoniques endommagés.
- Faites l'inventaire des dommages et contactez votre compagnie d'assurances.
- Prenez contact avec la Mairie en vue d'une déclaration de catastrophe naturelle.
- Déneigez le trottoir devant chez vous.

LES BONS RÉFLEXES !



Ne prenez pas votre véhicule



Déneigez le trottoir devant votre domicile



Évitez de sortir



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne stationnez pas sous les lignes électriques



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des déplacements du sol plus ou moins brutaux et plus ou moins rapides.

LE RISQUE À CREIL

À Creil, 2 types de mouvements de terrain peuvent avoir lieu :

✂ **Les affaissements et effondrements :** Ils sont liés à la présence de cavités souterraines dont le toit se dégrade progressivement jusqu'à céder.

✂ **Les glissements de terrain :** Ils sont liés à la dégradation des falaises et des talus, pouvant entraîner des chutes de pierres.

Les mouvements de terrain peuvent engendrer des dégradations de bâtiments, des réseaux de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone, modifier les paysages ou encore causer la fermeture des routes.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

► Les études géophysiques

Si le service de prévention des risques majeurs de la Mairie possède désormais quelques connaissances des principales cavités sur Creil, elle est encore loin d'être exhaustive. Des études géophysiques de reconnaissance du sous-sol sont donc régulièrement entreprises afin de compléter les informations connues et repérer les situations à risque.

► Prévention et protection

Lorsqu'ils présentent un risque important pour la population, des mesures de surveillance rapprochée du site et des travaux de protection sont mis en œuvre par les services.

Le traitement se fait au cas par cas et selon l'analyse de la situation et son contexte (arrêt de péril sur bâtiments impactés, secours,...).



Mouvement de terrain à Creil, février 2024

LES BONS RÉFLEXES !



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez les bâtiments endommagés



Éloignez-vous immédiatement



N'entrez pas dans les bâtiments



LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Dans les installations industrielles, des accidents graves peuvent survenir au cours de la fabrication, du stockage ou de la manipulation de produits dangereux.

LE RISQUE À CREIL

À Creil, il n'y a pas d'installations industrielles qui utilisent ou stockent des produits chimiques pouvant présenter un risque pour l'homme, les biens et l'environnement.

Cependant, de par sa proximité géographique avec des entreprises situées sur des communes limitrophes, ce risque est à prendre en compte.

Phénomènes dangereux :

Incendie

Il provoque un rayonnement thermique dangereux (brûlures). Les fumées dégagées par l'incendie peuvent également s'avérer toxiques. Un incendie peut être à l'origine d'une explosion ou d'une fuite.

Explosion

Elle provoque une onde de surpression, qui peut briser des vitres et endommager les tympans. L'explosion peut aussi être à l'origine de projections d'objets plus ou moins gros (effet missile).

Fuite

Elle peut provoquer la formation d'un nuage toxique susceptible d'affecter une zone importante en fonction des conditions météorologiques et de la nature du produit.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

► Réduction des risques à la source

L'exploitant d'une installation dangereuse a l'obligation d'utiliser les meilleures techniques pour concevoir, construire ou exploiter en réduisant au maximum les risques d'accident.

► Plans de secours

L'exploitant, les pompiers, la Préfecture et la Mairie ont, chacun à leur niveau, élaboré un plan de secours pour faire face à un accident industriel majeur. Si les conséquences de l'événement sortent de l'enceinte du site industriel, c'est le préfet qui dirige les opérations de secours.

► L'information à la population

Les exploitants ont l'obligation légale d'informer les populations riveraines de l'existence d'un risque. Cette information précise la nature des risques, les modalités de la transmission d'une alerte ainsi que les consignes de comportements attendus.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



LES FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêts sont des sinistres qui dévastent régulièrement des régions chaudes et sèches durant l'été.

Ils peuvent représenter un danger pour les populations et les habitations. En effet, les conséquences sont bien souvent désastreuses : des habitations menacées, endommagées ou détruites, des explosions de gaz ou d'autres produits, des moyens de communications interrompus, des réseaux électriques coupés ou encore la disparition d'espèces animales et végétales.

LE RISQUE À CREIL

Le risque de feu de forêt n'est pas un risque très fréquent sur le territoire. En revanche, Creil peut être impacté indirectement en cas de départ de feu dans des zones boisées voisines tel que dans le périmètre du Parc naturel régional « Oise-Pays de France ».

Les feux de forêt peuvent être d'origines différentes :

- ☒ **Imprudence** : les mégots de cigarettes mal éteints, les pétards, les barbecues...
- ☒ **Quelques fois criminelles** : la pyromanie
- ☒ **Plus rarement naturelles** : la foudre

Ce risque peut être aggravé par :

- ☒ **La nature** : le vent, la sécheresse, la nature de la végétation et le relief.
- ☒ **Les hommes** : les constructions, le dépôt d'ordures sauvage et les broussailles.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

► Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le SDIS de l'Oise mets en œuvre chaque été les objectifs de surveillance et de lutte contre les feux de forêt.

► Le Plan Commune de Sauvegarde

En cas de feu de forêt pouvant impacté la population, la ville de Creil peut activer son PCS. Il permet d'alerter et d'informer la population, et de définir les actions à mettre en œuvre pour la sauvegarde des biens, des personnes et de l'environnement.

LES BONS RÉFLEXES !



Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts



Pas de travaux sources
d'étincelles les jours de
vigilance incendie



Ne stockez pas de bois,
fuel ou gaz contre les
bâtiments



Débroussailliez
régulièrement
votre jardin



LES CENTRALES NUCLÉAIRES

Le risque sur les installations de production nucléaire d'électricité provient d'incidents ou d'accidents conduisant à un rejet d'éléments radioactifs dans l'environnement.

Phénomènes dangereux

☑ **Irradiation** : Elle est due au rayonnement direct d'une source radioactive. Ce risque est présent à proximité immédiate de la source radioactive.

☑ **Contamination** : Elle est due à la dispersion de poussières radioactives dans l'atmosphère (nuage radioactif), dans l'eau ou dans le sol.

Les effets de la radioactivité

Ils sont variés et dépendent de la dose absorbée et du type d'explosion.

LE RISQUE À CREIL

Malgré l'absence de centrale nucléaire à Creil, nous sommes tout de même concernés par ce risque. En effet, 3 centrales situées dans des régions voisines, se situe à moins de 150 km à « vol d'oiseau » :

☑ Paluel (Seine-Maritime), 148 km ☑ Penly (Seine-Maritime), 120 km ☑ Nogent-sur-Seine (Aube), 113 km

Si un accident majeur se produisait au sein d'une centrale nucléaire, il est possible qu'un nuage radioactif survole Creil, situé sous les vents dominants.

LES MESURES ENGAGÉES À CREIL ?

- **Plans de secours.** De la même manière que pour le risque industriel, les exploitants, les pompiers, la Préfecture et la Mairie de Creil ont élaboré des plans permettant de réagir rapidement en cas de problème.
- **Réduction du risque à la source.** L'industrie du nucléaire a basé sa sécurité sur le concept de défense en profondeur. Dès la conception des systèmes, les barrières mises en place sont nombreuses et redondantes.
- **En cas d'accident nucléaire** avec rejet de particules radioactives dans l'atmosphère, il est prévu la distribution de comprimés d'iode à l'ensemble de la population. Cet iode permet de saturer la thyroïde et d'empêcher l'iode radioactif de s'y fixer. Les comprimés seraient distribués sous la responsabilité des maires.

LES BONS RÉFLEXES !



Enfermez-vous
dans un bâtiment



Bouchez toutes les
arrivées d'air



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école

LES RISQUES SANITAIRES

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

LE RISQUE ÉPIDÉMIQUE

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : la grippe, Ebola...)

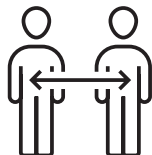
Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le COVID-19, etc...)

Les épidémies peuvent être combattues en respectant des gestes « barrières » simple à mettre en œuvre et qui permettent de freiner la propagation du virus.

LES BONS RÉFLEXES !



Lavez-vous les mains



Respectez la
distanciation physique



Portez un masque



Utilisez des mouchoirs
à usage unique

LA POLLUTION DE L'AIR

La source de pollution la plus fréquente est liée au trafic routier. En cas de forte chaleur, les polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre) se trouvent bloqués dans notre air et ne peuvent pas s'évacuer.

Un épisode de pollution de l'air peut être dû :

- ✓ aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ;
- ✓ à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ;
- ✓ à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

LES BONS RÉFLEXES !



Réduisez ou reportez les
activités physiques en plein air



Limitez vos sorties



Suivez les consignes des
autorités



LES MENACES MAJEURES

LA MENACE TERRORISTE

Le plan Vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics vulnérables, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

S'il est difficile de prévoir à l'avance les modes opératoires qui ne cessent de changer, certaines précautions sont prises pour garantir la sécurité du public, notamment lors des manifestations rassemblant beaucoup de monde tel que la Foire aux Marrons ou encore la Fête des Associations et le concert Creil Colors (installation de véhicules anti-bélier, blocs béton, fouilles des sacs à l'entrée...).

Les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des établissements scolaires prennent maintenant en compte le risque attentat/intrusion à travers la posture se cacher/se barricader. Des exercices sont également réalisés en ce sens.

Les écoles de Creil sont équipées d'un système qui permet d'alerter sur tout le site et de prévenir les autorités en cas de déclenchement.

LES BONS RÉFLEXES !



Trouvez un refuge



Fermez ou bloquez les portes



Protégez-vous derrière un mur solide



Éteignez la lumière, fermez les rideaux



Coupez les sonneries de téléphone et gardez le silence



Si possible, contactez le 17

LE CYBER-RISQUE

Une Cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs d'information : des ordinateurs ou des serveurs, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore les téléphones mobiles, smartphones et tablettes. Il existe 4 type de risques cyber : la cyber-criminalités, l'atteinte à l'image, l'espionnage et le sabotage.

LES BONS RÉFLEXES !



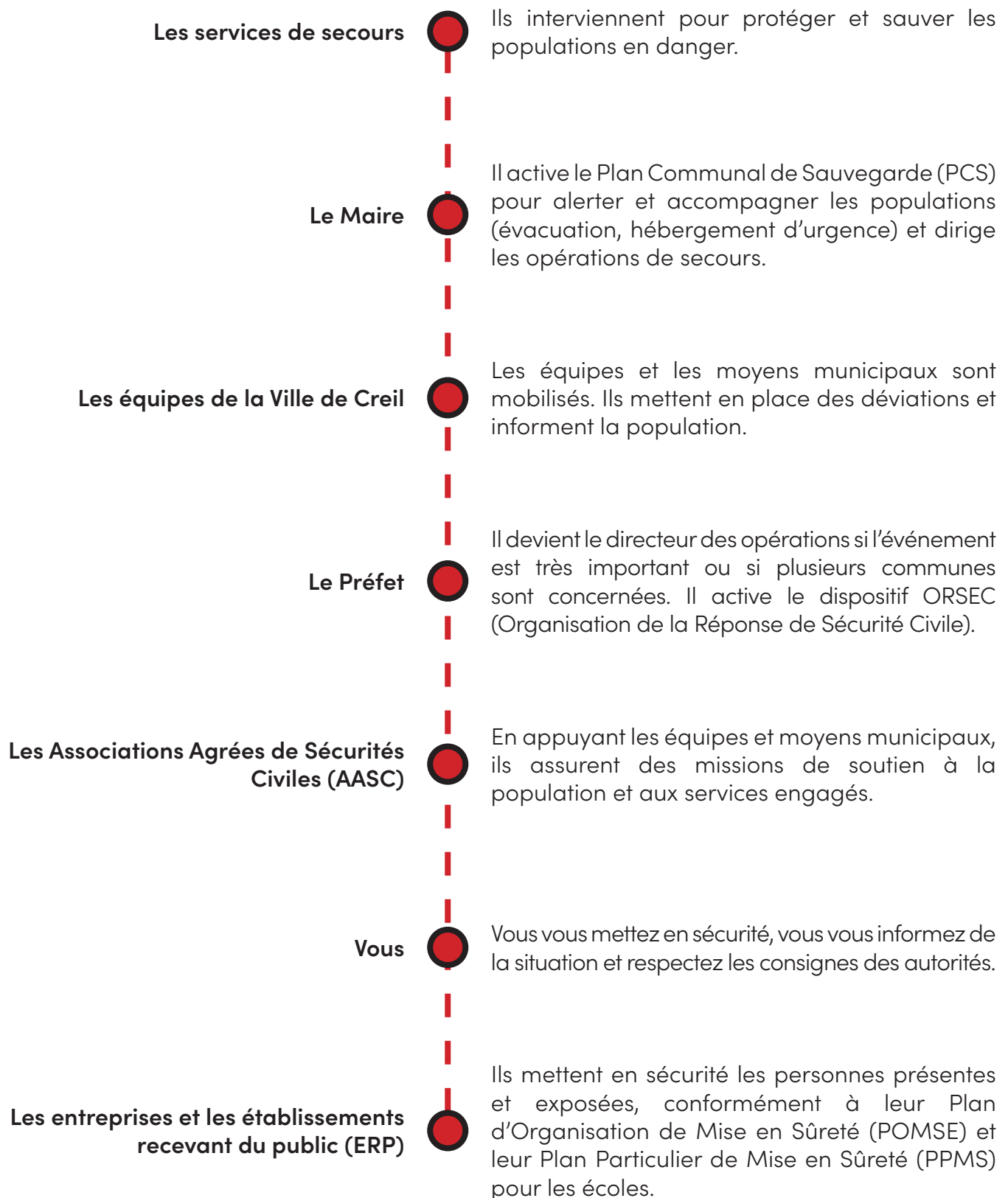
Modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès, prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.



Sécurisez votre Wi-Fi

EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

Exemple : imaginons **Creil soumis à de fortes précipitations** provoquant des débordements de l'Oise, des ruissellements et stagnation des eaux de pluie :



RAPPEL : LES CONSIGNES À SUIVRE



Inondation

- Identifiez un espace refuge accessible de l'intérieur et de l'extérieur
- Évitez tout déplacement
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée
- Surélevez les électroménagers et les produits toxiques
- Si vous avez une maison sans étage, ne fermer pas les volets
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains et les sous-sols



Neige, verglas & Grand froid

- Évitez tous déplacements
- Déneigez et salez les trottoirs
- Informez-vous des conditions de circulation
- Ne vous approchez pas des arbres et des lignes électriques
- Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable



Mouvement de terrain

- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité
- Évacuez le bâtiment
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



Feu de forêt

- Alertez les pompiers
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz, coupez l'électricité
- Calfeutrez les issues de fortes pluies
- Ne vous exposez pas aux flammes



Transport de matières dangereuses

- Éloignez-vous de la zone d'accident
- Alertez les secours
- Identifiez si possible le produit
- Ne vous exposez pas aux produits chimiques
- Restez à l'abri



Tempête & Vent Violent

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent
- Ne vous approchez pas des arbres
- Ne vous approchez pas de lignes de terre



Épidémie

- Lavez-vous les mains
- Respectez la distanciation sociale
- Portez un masque
- Utilisez des mouchoirs à usage unique



Canicule

- Rafraîchissez-vous
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
- Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit
- Ne sortez pas aux heures chaudes



Cyber-risque

- Modifiez régulièrement vos mots de passe, veillez à vos informations personnelles et votre identité numérique
- Sécurisez votre Wi-Fi



Attentat

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre
- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours en cas d'événement ou d'opération



INSTRUIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CATNAT) POUR POUVOIR PRÉTENDRE À UNE INDEMNISATION

La garantie catastrophes naturelles prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls et concerne : les bâtiments à usage d'habitation ou professionnel, le mobilier, les véhicules à moteur, le matériel, y compris le bétail en étable et les récoltes engrangées. Elle joue seulement si un arrêté interministériel paru au journal officiel constate l'état de catastrophe naturelle (CATNAT).

1. DÉCLARER L'ÉTENDUE DE VOTRE SINISTRE DANS LES 5 JOURS AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR

(Estimatif des dégâts subis ainsi que tous les éléments qui permettront de déterminer le montant des dommages à indemniser : factures d'acquisition, photographies des biens endommagés, mesures individuelles de prévention prise...).

2. FAIRE UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE À LA MAIRIE DE CREIL :

Pour toute demande d'informations et de transmission d'incidents vous concernant, vous pouvez nous écrire à : **alerte-crise@mairie-creil.fr**

La Ville vous informera dès la publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel de l'Assemblée Nationale (JOAN) constatant l'état de catastrophe naturelle.

À NOTER

- Afin de faire valoir vos droits, un « certificat d'intempérie » (ou certificat assurance), détaillant les conditions météorologiques survenues un jour précis, peut vous être demandé par votre assureur. Ce document peut être obtenu par exemple auprès de Météo France à l'adresse **<http://services.meteofrance.com>**.
- La mairie est à solliciter uniquement pour les événements naturels tels que les « inondations », « mouvement de terrain », « sécheresse/réhydratation des sols »... Les demandes associées au « vent », « tempête », « neige », « gel », « grêle »... ne sont pas recevables au titre des CATNAT dans la mesure où les dommages en résultat peuvent être couverts par des garanties particulières telles que votre contrat d'assurance habitation ;
- Les délais d'instruction sont plus ou moins importants selon la nature de l'événement, de quelques mois à année.
- Une franchise légale reste toujours à la charge de l'assuré.





INFORMATIONS UTILES

EN CAS D'URGENCE :

Sapeurs-pompiers :	18
Police secours/gendarmerie :	17
SAMU	15
Numéro d'appel d'urgence européen :	112
Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler	114

NUMÉROS LOCAUX UTILES :

Mairie de Creil :	03 44 29 50 00
Police Municipale :	03 44 29 50 46
Centre Communal d'Action Sociale :	03 44 62 70 00
Sous-Préfecture de Senlis :	03 44 06 12 60
Préfecture de l'Oise :	03 44 06 12 34

S'INFORMER :

Radio à écouter :

Contact FM :	90.1 MHz
Évasion FM :	102.1 MHz

Sites utiles :

Mairie :	creil.fr	
Préfecture :	oise.gouv.fr	
MétéoFrance :	vigilance.meteofrance.com	
Vigicrues :	vigicrues.gouv.fr	
Géorisques :	georisques.gouv.fr	

DOCUMENT À CONSERVER !



+ D'INFOS SUR

creil.fr/prevention-risques-majeurs

MAIRIE DE CREIL

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Service de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs et Urbains
Sécurité Civile et Gestion des Crises

✉ risques.majeurs@mairie-creil.fr